



PROCÈS-VERBAL

Séance du 24 juin 2019

Présidence : Mme Véronique BÜRKI

1. Appel : 81 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Claude ULDRY

Excusé : M. le Municipal Vincent HACKER

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : CAMPICHE Thierry, CARENZA Marco, CATTIN André, DE PERROT Léon, DELLEY Stéphane, FARINE Claude, FAVRE Suzanne, GULIZIA Joseph, HERITIER Fabien, KIRCHNER Volker, KRASNIIQI Sadik, NILSSON Hans Rasmus, PELLETIER Simon, TRIPET Olivier, WEAVER Mark

Absents : ANNEN Valérie, AVDIU HALIMI Liridona, GLASSON Philippe, PAREDES Xavier

2. Procès-verbal de la séance du 13 mai 2019

Aucune demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire d'autant que ce n'était pas si simple.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour tel que présenté est accepté à l'unanimité sans modification.

4. Communications du Bureau

- Mme la Présidente signale la démission de Mme la Conseillère Florence Darbre Gubbins de la CAU. Au point 7 de l'OJ il sera procédé à son remplacement.
- Mme la Présidente donne lecture de la démission de M. Fred TSCHUY. M. le Conseiller souhaite adresser quelques mots, elle lui cède la parole. Elle lui souhaite plein succès dans la suite de ses aventures.
- Elle donne également lecture de la lettre de démission de M. Yvan RYTZ. Au nom du Conseil communal, elle lui souhaite succès et joie dans sa nouvelle vie.
- Le recours déposé par quelques-uns des Conseillers contre la décision du Conseil sur le préavis 141/2018 « Approbation du plan d'affectation La Suetaz » a été jugé irrecevable par le Conseil d'Etat.
- Le Bureau a reçu une copie de la pétition au sujet de la Place du Château adressée à la Municipalité dont c'est la compétence.
- Le Bureau a accordé à la Municipalité un délai au 7 octobre pour le postulat R. Carrard sur la police régionale et la motion P. Wahlen sur la révision des taxes de construction. Un délai à la fin de l'année a été accordé pour le postulat P. Buchs pour la création des ACC. Un PPA est en cours, ce qui prend plus de temps.
- Le Bureau est toujours en attente du rapport N° 134 et enjoint le 1^{er} nommé à le rendre pour le prochain Conseil, dernier délai !

- Concernant le rapport N° 123, malgré l'injonction faite au 1^{er} nommé-président-rapporteur pour le dépôt de celui-ci pour ce Conseil, ceci est resté lettre morte. Par conséquent, renseignement pris auprès de M. le Préfet, il est de la compétence du Bureau de renommer pour le moins, un autre rapporteur au sein de la Commission, d'autant que celle-ci s'est déjà réunie une première fois, et qu'elle est juste en attente de la 2^{ème} convocation pour finaliser ledit rapport. En conséquence, le Bureau a désigné M. Yves Gauthier-Jacques qui a charge de convoquer au plus vite ladite commission afin de nommer un nouveau président-rapporteur. Celui-ci se devra d'informer le Bureau au plus vite quant à l'évolution du rapport qui est à remettre dans les meilleurs délais.
- Suite aux débordements désagréables des derniers Conseils, Mme la Présidente a pu, avec Mme la Secrétaire, réunir tous les chefs de groupes afin de pouvoir, ensemble, en débattre sereinement. Elle a donc le plaisir, de lire la déclaration commune de l'ensemble des groupes qui en est issue.
- Pour faire suite à cette déclaration, elle tient à rappeler que nous ne sommes pas élus pour nous écharper tels des chiffonniers et que la bienséance et les propos courtois sont de mise. Le fait de ne pas être d'accord ne justifie en rien l'arrogance, les ricanements et les insultes. ABE.
- Le Bureau souhaite rappeler que le secrétariat ne transmet aucune information pour des conférences, débats ou autres et ce, quel qu'en soit le sujet. Le problème étant que si on le fait pour une personne, il faudra le faire pour tous sans pouvoir trouver une limite. Le Bureau rappelle également que les informations détenues par le secrétariat sont confidentielles et à usage exclusif des affaires du Conseil.
- Le Règlement sur les heures d'ouverture des commerces a été reçu en retour signé par le Canton. L'approbation a été publiée dans la FAO du 10 mai 2019.
- Mme la Présidente avait annoncé qu'elle se représenterait à la présidence pour une nouvelle année lors de la précédente séance. Tout le monde a compris qu'il s'agissait d'une blague du 1^{er} avril et au vu du dernier Conseil, elle renonce, les Conseillers n'auront pas à subir son « humour » une année supplémentaire.

5. Communications municipales

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE répond à Mme Edyta GRAF au sujet de l'aménagement devant la gare. Elle rappelle que cet aménagement a fait l'objet d'un préavis, a été soumis à autorisation auprès du Canton et mis à l'enquête sans aucune opposition. Aucune remarque n'a été faite sur les matériaux indiqués. Elle précise que sous le placage de l'aménagement intermédiaire, la surface est en grande partie composée de terre végétale et ce substrat a un effet amortissant. Deuxièmement, si Mme Graf n'est pas convaincue, elle signale qu'il existe déjà une terrasse en deck vers le Cactus Jack qui ne suscite pas de remarque ni de gêne.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES répond à MM. Pierre GIRARD et Jacques HANHART au sujet des déviations durant les travaux de la route de l'Etraz à Prangins. Elle rappelle que tout nouveau chantier nécessite une période d'adaptation d'au minimum une semaine pour que les usagers intègrent les restrictions dans leurs déplacements. La première semaine, la plupart des gens n'avaient pas vu que des travaux étaient annoncés, ni les déviations mises en place. Les véhicules sont, dès la sortie de l'autoroute, dirigés vers les axes principaux. Ils se doivent d'offrir une échappatoire aux personnes qui n'ont pas fait attention. Une fois arrivés au giratoire de GSK, il fallait les rediriger vers un axe principal dont la Vy-Creuse fait partie. Elle informe également le Conseil qu'un préavis ad hoc relatif à un crédit supplémentaire, non compensé, pour la ligne de bus 805 sera déposé pour la séance du 2 septembre. En effet, le montant dudit crédit étant conséquent et, suite à des échanges avec la COFIN, ils ont estimé, afin que le Conseil puisse avoir l'ensemble des éléments à sa disposition, qu'un préavis dédié, hors du préavis standard des crédits supplémentaires, était nécessaire.

M. le Municipal Claude ULDRY signale, qu'en lien avec le préavis N° 199 sur l'optimisation énergétique, ils ont utilisé un petit montant pour mettre les deux fontaines du château sous horloge. Cela permettra une économie d'environ 80'000 litres d'eau par année. Il n'y aura pas d'économies financières puisque l'eau est achetée aux SI, donc l'argent revient.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à M. Pierre WAHLEN sur le guide des espaces publics. La Municipalité a validé en été 2016 son concept des espaces publics. Puis, un groupe de travail a été constitué pour l'élaboration d'un guide avec des personnes des services communaux et un pool de mandataires spécialisés. Ces travaux ont permis d'aboutir à un projet de document décrivant différentes typologies d'aménagements et les grands principes de leur traitement. Malheureusement, la validation municipale de ce guide, et donc sa transmission au Conseil communal, a été mise entre parenthèse depuis de nombreux mois pour des questions de gouvernance. Des travaux sont en cours sur les missions respectives des différents services touchant à l'espace public et de nombreux services sont impliqués. Ce changement de gouvernance implique un certain nombre de discussions qui sont un préalable indispensable pour la mise en œuvre du guide. Il a bon espoir que ces questions puissent être réglées d'ici la fin de l'été et qu'ils puissent remettre ce guide lors de la séance d'octobre.

6. Communication de la COREG

M. Robert JENEFSKY fait un résumé de la séance du Conseil intercommunal qui s'est tenue à Gland le 20 juin 2019 en présence de délégués représentant 38 communes, dont 35 DISREN, et 101 voix dont 95 DISREN. Tous les documents relatifs à la séance peuvent être téléchargés à l'URL <https://regiondenyon.ch/documents/seance-du-20-juin-2019-a-gland/>.

a. Assermentations, élections et motion

Il n'y a pas eu d'assermentation. La présidente, le vice-président, les scrutateurs et les scrutateurs suppléants ont tous été réélus par acclamation. Une nouvelle commission permanente, la commission DISREN, censée surveiller le déroulement des projets financés par le dispositif, a été élue par le Conseil intercommunal. M. Pierre Wahlen, délégué nyonnais, y siègera en tant que représentant de la sous-région Jura-Lac avec Mme Elvira Rölli, d'Arzier. L'opportunité de créer cette commission avant le vote sur la suite du DISREN actuel a fait l'objet d'un débat intensif, le Codir et certains délégués le trouvant prématuré, mais au vote (56 oui, 24 non et 15 abstentions – seules les communes DISREN pouvant participer) le Conseil a approuvé la création immédiate de cette commission.

Dans ce même contexte, une motion déposée par M. Pierre Wahlen et proposant un projet de règlement de la commission DISREN a été renvoyée à cette nouvelle commission, qui aura donc immédiatement du pain sur la planche.

b. Préavis

Trois préavis ont été approuvés:

- No 45-2019 Comptes 2018, approuvé à l'unanimité
- No 46-2019 Renforcement de l'offre TP nocturne dans le district de Nyon 2020-21 (2 abstentions)
- No 47-2019 Mesures de promotion de la mobilité, approuvé à l'unanimité

Trois préavis, tous DISREN, ont été déposés :

- No 44-2019-DISREN DISREN 2020-24 But optionnel (sera traité par la commission DISREN)
- No 49-2019-DISREN RDU Eysins
- No 47-2019-DISREN Soutien à l'équipement de production audiovisuelle du district (pendant régional au préavis nyonnais N° 165/2019 à l'ordre du jour de ce soir)

c. Rapport de gestion

La commission de gestion a proposé deux amendements aux conclusions du rapport de gestion, à savoir le refus de la décharge pour la gestion des subventions à la culture et pour la

gestion des relations avec la Sofren SA (Société financière de la région nyonnaise). Il s'en est suivi un débat nourri accompagné de prises de parole du Codir. Au vote, les amendements ont été balayés et le rapport de gestion approuvé à une large majorité.

d. Réponse du Codir à l'interpellation Alain Barraud « La mobilité immobile »

M. Barraud s'était notamment préoccupé de l'impact probable du futur transport d'eau minérale en provenance de Divonne-les-Bains sur les routes de Terre-Sainte. Le Conseil intercommunal a soutenu M. Barraud avec une résolution demandant aux autorités d'intervenir.

e. Communications du Codir

A noter que le délai pour la soumission de candidatures pour le Fonds à l'innovation (d'un montant de CHF 50'000.-) est le 31 octobre 2019.

<https://regiondenyon.ch/wp-content/uploads/2019/01/CI-20190620-Informations-du-Comit%C3%A9-de-direction.pdf>

Un Powerpoint de la Région est disponible à l'adresse https://drive.google.com/file/d/1_hEhCVY4p-aX_j5mUL7Nro7f_4FfNXBZ/view

Prochaine séance du Conseil intercommunal : jeudi 26 septembre 2019.

M. Jacques HANHART, lors de la séance du 20 juin du Conseil intercommunal, fait remarquer qu'il s'est passé un certain nombre de faits. Si un nouveau membre avait été assermenté, il aurait bien voulu recueillir son sentiment à la fin de la séance. Quand la commission de gestion demande de ne pas accepter les chapitres concernant la culture et la SOFREN, il est douloureux, pour lui, d'entendre le président du CODIR affirmer que tout est normal et qu'ils doivent accepter ces points. Le ton péremptoire sur lequel cela a été dit n'est pas admissible. La commission a fait son travail. Autre fait : une commission s'est réunie, constituée de deux personnes, les autres étant excusées ou absentes. Sans avoir le quorum, elle a fait un rapport déposé à cette assemblée. Ces deux points, entre autres, montrent bien un dysfonctionnement pour l'un, et un grand manque d'écoute et d'ouverture pour l'autre. S'il ne propose pas de sortir de la région, c'est aussi qu'il voit des lueurs d'espoir d'une lente, très lente, amélioration de son fonctionnement, grâce à l'apport des représentants des conseils communaux des différentes communes.

7. Election à la Commission d'Architecture et d'Urbanisme.

Suite à la démission de Mme Florence DARBRE GUBBINS, le PLR a un poste à repourvoir. M. Yves GAUTHIER-JAQUES présente la candidature de M. Pierre-Alain COUVREU DE DECKERSBERG. Il est élu à une large majorité et 1 abstention.

8. Election du/de la Président(e) (bulletin secret).

Selon le tournoi, la présidence revient au Parti Indépendant Nyonnais. M. Jacky COLOMB présente la candidature de M. Blaise ROCHAT.

Bulletins délivrés :	79	Bulletins rentrés :	79
Bulletins nuls :	2	Bulletins blancs :	4
Majorité absolue :	37		

M. Blaise ROCHAT est élu avec 68 voix et 5 voix éparses.

Il accepte son élection avec plaisir et remercie le Conseil pour la confiance.

9. Résolution sur l'urgence climatique (point reporté de la séance du 13 mai 2019).

M. Laurent MIEVILLE rappelle que le souhait du Conseil était d'avoir une discussion entre les chefs de groupes avant cette séance. La résolution transmise résulte d'un consensus, le but

étant d'avoir une résolution la plus large et consensuelle possible. Il fallait trouver un équilibre entre tous. Le but était également d'être le plus en ligne avec la résolution votée par le canton et il est bon d'avoir des objectifs similaires. Le canton a également mis en place une commission inter-partis qui travaille sur des mesures concrètes. Il cite la dernière mesure concrète qui était de tenir compte d'un budget et ajouter des moyens pour combattre le changement climatique. Cela fonctionne au niveau du canton et il espère, avec cette résolution consensuelle, que cela fonctionnera au niveau de la ville. Le but est d'accélérer les différentes initiatives déjà prises du côté de la Municipalité et des partis politiques.

La discussion est ouverte.

M. Sacha VUADENS salue un texte œcuménique qui saura, il l'espère, emporter l'adhésion de tous. Néanmoins, et parce que l'adage « une promesse n'engage que celui qui la croit » s'applique merveilleusement bien à la politique, il ne faudra pas s'en satisfaire. Ce n'est pas parce que notre pays et notre canton prévoient des compétences communales que nous pouvons, à notre niveau, contribuer concrètement à la lutte contre le réchauffement climatique. Rien que ce soir, au moins deux rapports sont en lien de manière directe ou indirecte avec ce sujet primordial. Nous aurons inévitablement d'autres préavis à traiter notamment sur les Services Industriels. Ce sera à l'aulne du traitement des projets concrets que nous pourrons mesurer l'engagement de notre cénacle et de ses membres à la cause de la lutte contre le réchauffement climatique.

Mme Elise BUCKLE remercie les auteurs pour cette initiative et rappelle qu'une commission interpartis sur le climat a vu le jour. Une première soirée de dialogue a eu lieu avec une vingtaine de Conseillers communaux de presque tous les partis. Il s'agit d'une nouvelle façon de travailler avec une grande écoute. Elle encourage tout le monde à voter pour.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, la résolution est acceptée par 73 oui et 3 abstentions.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT signale que la Municipalité est très heureuse de ce vote. Ils sont contents de savoir que le Conseil communal accorde la même importance que la Municipalité à ce sujet prioritaire. Il espère que cette résolution se concrétisera lors des prochains votes du Conseil sur des préavis ou autres documents qui auront trait à la politique énergétique. Il rappelle que, même si beaucoup reste à faire, cela fait plus de dix ans que le poste de délégué à l'énergie et au développement durable a été créé. Cela fait de nombreuses années qu'existent un certain nombre de politiques sectorielles liées à l'environnement à Nyon, qui était précurseur dans ce domaine par rapport à d'autres. Beaucoup de choses ont été faites et beaucoup restent à faire. Notamment dans le domaine de l'énergie, il y a des sujets collatéraux en lien avec la mobilité ou le logement qui ont un impact considérable sur la politique climatique. Les mots changent, mais la démarche reste la même. Il félicite le Conseil d'avoir voté cette résolution.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

10. *Rapport de commission - Préavis N° 138/2018 Rapport (intermédiaire) – Etat d'avancement du préavis N° 199/2011 « Optimisation énergétique des bâtiments communaux ».*

Rapporteur : M. Victor ALLAMAND

La discussion est ouverte.

M. David LUGEON remercie les auteurs de ce rapport qui souligne, encore une fois, l'énergie perdue parce que l'on préfère inaugurer de nouveaux bâtiments plutôt que rénover les anciens. Il rappelle la motion, changée en postulat, rédigée avec ses collègues Luciano De Garrini et Maurice Frei en mai 2017 "pour un entretien optimal des bâtiments" à propos des réparations faites dans l'urgence, coûtant au final bien plus cher que s'ils avaient été rénovés au bon moment. Entre l'énergie perdue et les réparations faites dans l'urgence qui coûtent

cher, nous ne pouvons qu'abonder dans le sens voulu par les auteurs du rapport, c'est-à-dire saluer les quelques points d'amélioration, mais également demander, avec insistance, le prolongement réel de cet effort.

M. Yvan RYTZ rappelle qu'il y a un peu plus d'un an, le Conseil avait refusé de prendre acte d'un préavis-rapport donnant réponse au postulat dont parlait M. Lugeon et il cite les propos de M. De Garrini « La Municipalité se doit de prendre ses responsabilités vis-à-vis des générations futures. En marge de nombreux projets ambitieux et très en vue, elle doit assurer une maintenance appropriée des bâtiments actuels, ce qui est certes nettement moins visible pour la population nyonnaise mais demeure dans les responsabilités et devoirs des politiques. C'est ainsi que la Municipalité doit comprendre, dans cette décision de ne pas prendre acte la volonté ferme du Conseil communal, de revoir prochainement sa vision politique. » Dès lors, le groupe des Verts, suite au vote sur l'urgence climatique, et ouï les conclusions du rapport pour le moins sceptique sur le travail fourni jusqu'à présent, attendu que les efforts d'un exécutif d'une commune se doit d'être exemplaire, demande de ne pas prendre acte de ce rapport de manière à ce que la réflexion aille un cran au-dessus.

M. Pierre-Alain COUVREU DE DECKERSBERG se demande, concernant les bâtiments neufs, si la commission a vérifié si l'on va au-delà des normes en cours, vis-à-vis de l'énergie ou la consommation d'eau.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT rappelle qu'il y a eu des efforts importants ces vingt dernières années pour l'entretien et la rénovation de bâtiments emblématiques de la ville, comme le château et le temple. Notre génération doit à la fois rattraper un grand retard dans la rénovation des bâtiments et en même temps doit anticiper l'arrivée de très nombreux habitants. C'était illusoire de rénover une école pour accueillir des centaines d'élèves supplémentaires. Il n'y avait pas le choix, ce n'est pas une volonté municipale de fanfaronner devant un ruban à couper, c'était nécessaire. Les investissements faits ne l'ont pas été pour la gloriole personnelle de l'un ou l'autre membre de la Municipalité, ils ont été faits par nécessité. Il rappelle qu'un nouveau bâtiment coûte souvent moins cher que des rénovations d'anciens bâtiments et permet d'avoir un bilan énergétique bien meilleur. Les nouveaux bâtiments sont exemplaires dans ce domaine. Il rappelle une autre demande du Conseil, à savoir prioriser les investissements et dans cette priorisation, ils vont reporter d'importants travaux d'entretien parce qu'ils n'ont pas le choix. Que le Conseil prenne acte ou non de ce rapport, ils vont reporter dans le temps les rénovations de certains bâtiments car la marge d'autofinancement ne permettra pas de faire autrement.

M. le Municipal Claude ULDRY répond à M. Couvreur de Deckersberg en signalant que ce n'était pas dans l'attribution de l'optimisation énergétique, mais les questions sont très intéressantes. Il confirme les propos de M. le Syndic que les bâtiments récents sont exemplaires et vont bien au-delà des normes cantonales. Ils essaient d'être Minergie Eco ou P, en fonction de la typologie du bâtiment. Il est toutefois très difficile d'avoir le label, mais ils tendent vers ce label. Concernant la maison Gubler, elle correspond aux normes cantonales pour la rénovation, mais il est difficile d'être Minergie P ou Eco.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 58 oui, 4 non et 17 abstentions :

- de prendre acte du préavis N° 138/2018 concernant l'état d'avancement du préavis N° 2011/199 « Optimisation énergétique des bâtiments communaux ».

**11. *Rapport de commission - Préavis N° 145/2019
Plan Lumière – Demande d'un crédit d'étude de CHF 85'000.- TTC.***

Rapporteur : M. Philippe-Jean PERRET

La discussion est ouverte.

M. Yves LEUZINGER fait remarquer que la décision d'un plan lumière est quelque chose qui va nous amener là où la situation de nos impôts ne devrait pas nous amener. Lors de la commission, ils se sont rendu compte qu'entre ceux qui aimeraient augmenter la sécurité, la qualité de la lumière, l'absence de lumière ou toute autre histoire de lumière, ce plan peut nous amener vers des situations très coûteuses. Il insiste pour dire que dans la situation d'aujourd'hui, il faut surtout regarder là où la lumière est inutile. Il rappelle qu'éteindre la lumière ne coûte rien du tout.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 74 oui et 3 abstentions :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 85'000.- TTC pour financer la réalisation du plan lumière,
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

**12. Rapport de commission – Préavis N° 146/2019
Radiation complète et partielle de plusieurs plans d'alignement.**

Rapporteur : M. Olivier STALDER

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART, en tant que membre de la commission, revient sur le dernier paragraphe du rapport, avant les conclusions : « Pendant la séance, la question s'est posée de savoir s'il était possible de revoir l'ensemble des alignements de la Commune, en se basant par exemple sur les bâtiments construits ou prévus. Pour le Municipal et son Chef de service, ce travail de très grande ampleur ne pourrait être fait sur les budgets courants du Service, comme l'a été l'inventaire des plans possiblement litigieux, et devrait faire l'objet d'un préavis distinct. » Il s'étonne car, lorsque l'on vient avec un certain nombre de radiations et que, dans une même rue, on enlève une radiation et qu'on laisse la deuxième alors que tout est construit, il ne comprend pas pourquoi le préavis n'était pas plus complet. Il trouve que le travail a été fait sommairement et aurait pu être fait de manière plus complète. Quand on lui répond qu'il faudrait plus d'argent, voire un poste supplémentaire, ça le fâche.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 71 oui, 4 non et 3 abstentions :

1. d'adopter la radiation partielle des plans suivants :
 - territoire de Prangins et de Nyon, routes cantonales N° 24 et 26, plan d'alignement, 26 décembre 1919 ;
 - projet d'alignement au chemin de Clémenty, partie comprise entre les voies CFF et la route d'Eysins, 8 novembre 1927 ;
 - projet d'alignement de la rue de la Combe partie comprise entre la rue de la Gare et le Cossy, 11 novembre 1927
 - projet d'alignement de la route cantonale N° 16 Nyon-Signy, 27 mars 1928 ;
 - plan d'alignement de la route cantonale N° 19 de Nyon aux Rousses dans la traversée du territoire de Nyon, 18 juillet 1933 ;
 - chemin de Crève-Cœur au cimetière, alignement des constructions, 17 mai 1935 ;
 - chemin des Tattes d'Oies, alignement des constructions, 6 janvier 1936 ;
 - route cantonale N° 24 de Nyon à Arzier, plan d'alignement des constructions du pont CFF à la RC N° 27, 6 mai 1946
 - route cantonale N° 11 Divonne-Nyon, Déviation entre Eysins et Nyon, section sur territoire de Nyon, plan d'alignement, 30 mars 1948 ;
 - section comprise entre le chemin du Chêne et le Martinet, plan d'alignements des constructions, 6 mai 1955 ;

- route cantonale N° 16, dès « le Truel » à « La Morâche », plan d'alignement des constructions, 13 mai 1958 ;
 - route cantonale N° 96d, plan d'alignement des constructions aux abords de l'autoroute Genève-Lausanne, 16 juin 1958 ;
 - autoroute Genève-Lausanne, Communes de Signy et Nyon, plan d'alignement des constructions, 20 mars 1963 ;
 - plan d'extension partiel fixant une zone de constructions d'utilité publique au lieu-dit En Clémenty, 16 mars 1973 ;
 - plan d'extension N° R.002 fixant la limite des constructions, Avenue Alfred-Cortot (partie Est), 7 avril 1976 ;
 - plan de quartier En Gravette, 17 juin 1977 ;
 - plan d'extension fixant la limite des constructions, Avenue des Eules, 3 août 1977 ;
 - plan de quartier Perdtemps St-Jean relatif aux parcelles 648-320-306 partielle, 12 juillet 1989.
2. d'adopter la radiation complète des plans suivants :
- plan d'alignement, Quartier du Ronzier, projet de déviation de la route de Trélex, 15 avril 1911 ;
 - alignement des constructions, chemin de Prélaz, partie supérieure, 16 juin 1934 ;
 - chemin des Tattes d'Oies, alignement des constructions, 6 janvier 1936 ;
 - territoire de Nyon et de Prangins, plan d'alignement des constructions à l'entrée orientale de Nyon, 18 juin 1937 ;
 - plan de quartier Cortot-Rosiers, 17 septembre 1993.
3. d'envoyer le dossier au Conseil d'État du Canton de Vaud pour approbation préalable.

**13. *Rapport de commission – Rapport-préavis N° 150/2019*
*Réponse à la motion de Mmes les Conseillères communales Jessica Jaccoud et Aurélie Hegetschweiler intitulée « Pour une station de vélos en libre-service à proximité des P+R Petite Prairie et Gravette ».***

Rapporteur : M. Jonas DONNET

La discussion est ouverte.

M. Pierre WAHLEN lit en page 1 du rapport que « le Chef de service déclare l'opération très rentable » et que la commission n'en doute pas. Il souhaite savoir pour qui l'opération est rentable, pour Publibike, pour la ville ou pour les subventions publiques.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES précise que si ville de Nyon devait porter seule ce réseau de vélos en libre-service, ce serait moins rentable. Aujourd'hui, la Région de Nyon prend en charge 32% du réseau, la ville de Nyon 12.5% ainsi qu'une clé de répartition entre les différentes communes membres du réseau.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 76 oui, 1 non et 1 abstention :

- de prendre acte du rapport-préavis N°150/2019 valant réponse à la motion de Mmes les Conseillères communales Jessica Jaccoud et Aurélie Hegetschweiler intitulée « Pour une station de vélos en libre-service à proximité des P+R Petite Prairie et Gravette ».

14. Rapport de commission – Préavis N° 154/2019
Grand Genève – Projet d'agglomération de 2ème génération - Elargissement du sentier du Cossy - Demande de crédit de réalisation pour : travaux d'aménagements CHF 1'311'000.- (TTC) ; installation de vidéosurveillance CHF 82'900.- (TTC) ; travaux des SIN CHF 53'800.- (HT) - art intégré CHF 59'500.- (TTC).

Rapporteur : M. Pierre-Alain COUVREU DE DECKERSBERG

La discussion est ouverte.

M. Blaise ROCHAT habite à quelques mètres de ce sentier et l'utilise régulièrement. Il estime dès lors qu'il ne peut pas se prononcer sur le sujet et se récuse.

M. Sacha SOLDINI pense que tout le monde a certainement déjà foulé les fameux pavés lumineux de la place du Molard à Genève, créés par Christian Robert-Tissot. Un joli projet qui donne beaucoup de charme, de nuit, à cette place extrêmement touristique. L'idée de son projet nyonnais est de décompter les minutes restantes à l'utilisateur du futur axe de mobilité douce. Quatre minutes, trois minutes, deux minutes, une minute. Quatre textes peints sur les futurs caillebotis séparant le chemin de la voie ferrée, quatre textes qui disparaissent lorsque vous vous en approchez. Le concept lui plaît, l'idée est bonne, mais malheureusement nos finances communales le sont moins, car notre plafond d'endettement se rapproche lui aussi et ne s'effacera pas une fois atteint. Convaincu de l'utilité de l'aménagement du futur sentier du Cossy tel que proposé, il l'est moins en ce qui concerne le crédit voté ce soir et destiné à financer l'œuvre d'art intégrée. Il trouve en effet que cette dépense n'est pas une priorité pour l'instant et souhaite que le Conseil se prononce sur la pertinence de dépenser une telle somme d'argent public alors que la Municipalité vient d'annoncer tout un train de mesures d'économies pour ne pas plus détériorer nos finances communales et notre dette. Il propose donc l'amendement suivant qui modifie le point 4 des décisions soit :

4. de ne pas accorder un crédit de CHF 59'500.- TTC à la Municipalité pour financer la création d'une œuvre d'art intégrée.

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Christian KARCHER est pour ce crédit. Il pense qu'une ville ne doit pas être que fonctionnelle (routes, transports publics, station d'épuration, déchèterie, etc..) mais une intervention artistique telle que celle-ci est très importante pour la population qui va utiliser ce sentier pendant des années. Elle a de plus le mérite d'être humoristique, voire ironique, et il pense qu'une ville comme la nôtre doit aller dans le sens de l'œuvre artistique telle que proposée.

M. Pierre WAHLEN rappelle qu'il y a quelques années, le parti socialiste avait déposé un postulat pour demander que l'on intègre systématiquement dans les constructions, 1% réservé à une œuvre d'art. La Municipalité, suite à ce postulat, avait proposé de ne pas le faire de manière systématique, mais de choisir les projets dans lesquels on pourrait le faire. Installer une œuvre d'art dans un bâtiment est d'une certaine manière la soustraire au public puisque seuls les utilisateurs peuvent en profiter. Avec ce concept d'art intégré dans l'espace public, chacun peut en profiter et c'est une manière de donner aux gens de l'utile, mais également du nécessaire. Cinquante-quatre milles francs amortissables en 30 ans, c'est CHF 2'000.- par année. Alors si nos finances communales, sur un budget de plus de CHF 1'400'000.- ne peuvent pas financer cette œuvre d'art qui fera que ce chemin sera non seulement pratique, mais également intéressant, il interrogera les passants et donnera du sens à toutes nos actions, il trouverait regrettable. Il enjoint le Conseil à accepter ce crédit qui rend l'art accessible à tous.

M. Christian UDASSE trouve que le Conseil retombe dans ses travers. Il y a quelques temps on votait contre toute augmentation. Maintenant on veut de nouveau partir à la hausse. Il habite ce quartier et signale que peu de touristes passent, il ne s'agit pas de la place du Molard. Même si cela coûte CHF 2'000.- par année, il concède que ce n'est pas beaucoup, mais nous avons des dettes et M. le Syndic vient de dire que l'on doit réparer ce qui avait été promis aux citoyens. On avait promis que l'on ferait des travaux de maintenance et des

bâtiments neufs. On ne peut pas continuer à dépenser. De plus on va remettre CHF 53'000.- de lumières et plus tôt un crédit de CHF 85'000.- ont été votés pour un plan lumière. Il demande de réfléchir.

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER, en lisant les assises financières, voit qu'il est indiqué qu'une quarantaine d'acteurs de la vie nyonnaise et représentants politiques se sont réunis pour discuter de tout ça et en page 3, il est indiqué ce que la ville de Nyon fait de bien en matière de prestations. Il est écrit en gros « culture » et elle pense qu'il faut suivre ceci.

M. Pierre-Alain COUVREU DE DECKERSBERG entend les soucis d'économies, mais il pense que soit on fait les choses bien, soit on ne les fait pas. Il pense que dans ce chemin l'élément d'art intégré fait sens, par conséquent il ne renoncera pas à cette partie du projet.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES rappelle qu'il y a une vraie volonté de la part de la Municipalité de mettre à disposition des citoyens nyonnais et non des touristes, de la culture et de l'art dans l'espace public. Il y a passablement de témoignages de gens qui ne se sentent pas en sécurité dans ce sentier et il y aura des économies d'énergie puisque l'éclairage sera dynamique (s'éteint quand il n'y a pas de passage) et LED. Vu le secteur de biodiversité proche, il est important de mettre ce type d'éclairage. Elle est persuadée que la qualité de l'aménagement public participe au sentiment de sécurité. On pourrait avoir un projet qui n'est que fonctionnel, mais la Municipalité s'emploie malgré le développement de notre ville de ne pas créer de la banlieue et continue à travailler sur la qualité de l'espace public pour que ce soit un plaisir pour chacun de se déplacer dans Nyon. Elle encourage les Conseillers à refuser l'amendement.

M. David SAUGY rappelle que lorsque l'on a demandé à Winston Churchill de couper dans le budget des arts pour l'effort de guerre, il a répondu « alors pourquoi nous battons-nous ? »

M. Sacha SOLDINI est content d'avoir pu débattre sur cette œuvre. Il rappelle que cette charge d'investissement restant, l'œuvre d'art intégré représente 10% du restant à investir par la commune.

M. Christian KARCHER fait remarquer que cette fois il n'a pas remis en question les caméras de surveillance, même si ça le démange.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur l'amendement est close.

Au vote, le Conseil refuse l'amendement par 48 non, 22 oui et 8 abstentions.

La discussion générale reprend.

M. Jacques HANHART fait remarquer que l'on parle de dépenses amortissables en 30 ans pour les caméras de vidéosurveillance. Il estime que dans 7 à 8 ans les caméras seront défectueuses, que les câbles seront abîmés et qu'il faudra réinvestir ou ne plus rien mettre. Il s'étonne que la Municipalité, sur ces points ne fasse pas plus attention sur l'amortissement. Il pense que ce n'est pas approprié, il en va de même pour l'éclairage public.

M. Yves LEUZINGER a bien vu ce beau projet, il a entendu M. le Syndic dire que le lendemain seront annoncés les projets supprimés, il voit que dans les préavis de ce soir, il y a des investissements qui se chiffrent en millions. Il se demande quand on commencera à prendre la mesure du fait que certains ont demandé qu'il n'y ait pas d'augmentation d'impôts. Il se raccroche à une seule chose, dans un cas comme ça, il ne veut pas laisser la dette à nos enfants. C'est le seul élément qui peut le guider dans une contrainte comme celle-ci. Soit on laisse une dette aux suivants, soit on prend une décision cohérente par rapport à une décision du peuple. Il ne voit pas pourquoi on continue à mettre autant de projets et qu'il faut du monde pour suivre ces projets. Il demande un peu de conséquence par rapport à ça, au mieux il s'abstiendra ou le refusera.

M. Jacky COLOMB s'étonne de l'intervention de M. Leuzinger. Il ne s'agit pas d'une mesure qui va affecter le budget de fonctionnement qui était le sujet des impôts. On parle ici

d'investissement et non pas de dépenses de fonctionnement. Ceci dit, il s'étonne qu'il soit tenté de refuser une voie de mobilité douce.

M. Pierre-Alain COUVREU DE DECKERSBERG convient qu'il faudra trouver des économies, mais il pense que ce projet est extrêmement important pour la ville et on ne peut pas tout stopper. Certes il faut faire des économies, mais certains projets doivent être maintenus, ne serait-ce que pour la cohérence de la ville et il soutient grandement ce projet.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 71 oui, 4 non et 3 abstentions :

1. d'accorder un crédit de CHF 1'311'000.- TTC à la Municipalité, sous déduction de participations de tiers (Confédération, Etat de Vaud, NStCM) pour le financement des travaux d'aménagements dans le cadre de l'élargissement du sentier du Cossy. Le montant sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans ;
2. d'accorder un crédit de CHF 82'900.- TTC à la Municipalité, pour le financement d'une installation de vidéosurveillance dans le cadre de l'élargissement du sentier du Cossy Le montant sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans ;
3. d'accorder un crédit de CHF 53'800.- HT à la Municipalité pour financer les travaux relatifs à l'éclairage public. Ce montant sera porté au compte N°9144.33 – Eclairage public, et viendra en augmentation du capital de dotation des Services Industriels, dépense amortissable en 20 ans;
4. d'accorder un crédit de CHF 59'500.- TTC à la Municipalité pour financer la création d'une œuvre d'art intégré. Ce montant sera porté au compte N°9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.

15. *Rapport de commission – Rapport-préavis N° 157/2019*
Réponse au postulat de Madame la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler intitulé « La plage de Nyon prend l'eau ! »

Rapporteur : Mme Charlotte FOSSATTI

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 72 oui et 2 abstentions :

- de prendre acte du rapport-préavis N° 157/2019 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler intitulé « La plage de Nyon prend l'eau ! ».

16. *Rapports de commission (COFIN, COGES) – préavis N° 158/2019*
Comptes communaux et gestion de l'exercice 2018.

Rapporteurs : Mme Stéphanie SAHLI pour la COGES
M. Pierre GIRARD pour la COFIN

RAPPORT DE GESTION

Mme la Présidente précise qu'il y aura d'abord une discussion générale sur ce rapport, puis l'examen et le vote chapitre par chapitre.

La discussion générale est ouverte.

M. Jacky COLOMB est un fan du rapport de la commission de gestion, abonné depuis de nombreuses années, il attend sa publication annuelle avec une certaine impatience et curiosité. Pourtant en lisant l'édition 2018, il ne peut s'empêcher de s'interroger sur la finalité de ce rapport. A plusieurs endroits émerge l'impression que la COGES n'a pas pu accomplir son travail d'investigation et de documentation avec toute la rigueur qu'elle aurait souhaité. Pour illustrer cette impression de malaise il cite au hasard de la lecture des pages :

- Au chapitre du Seloc notamment, « manque de réponses circonstanciées de la part de la Municipalité » ;
- Pour les SIN « pour autant qu'elle ait pu être évaluée par la commission... la gestion de l'eau semble être sous contrôle » ;
- Culture « la commission remercie le service pour ses réponses. Certaines ayant soulevé des points demandant à être approfondis, ceci sera réalisé ultérieurement ». Si l'on considère que la COGES examine l'année écoulée, lorsque nous aurons approuvé la gestion 2018, la commission ne pourra plus revenir sur ces questions, que signifie alors « ceci sera réalisé ultérieurement ? » ;
- En ce qui concerne les délégués, la description des postes de trois délégués donne une assez bonne idée de leur action au sein de l'administration, pour les trois autres la commission montre un rapport assez succinct de leurs activités, ces chapitres se terminant à chaque fois par la phrase « Dès lors, il n'a pas été possible de déterminer quel rôle la déléguée (...) a exercé dans les activités décrites. » Cette remarque concerne la déléguée commerciale auprès des SI et la déléguée à la communication. En ce qui concerne le délégué à la promotion économique, après un descriptif minimaliste des projets accomplis, le chapitre se termine par : « la COGES espérait recevoir plus que ce qui lui a été fourni ». Et en conclusion « la COGES ne s'est pas sentie prise au sérieux dans sa démarche ».

« Malgré ce manque de considération la COGES a toutefois décidé de maintenir son rapport avec les données reçues ». C'est regrettable car le rapport serait bienvenu de fournir au Conseil, réponses aux questions légitimes, explications circonstanciées et justification des dépenses. Dès lors on peut se demander s'il est pertinent de produire un rapport de près de cinquante pages pour arriver à la conclusion que la COGES n'a pas pu accomplir pleinement sa mission du fait d'un manque de prise au sérieux de la part de la Municipalité et de néanmoins en approuver sa gestion.

Mme Stéphanie SAHLI précise que, par rapport à la culture, certaines thématiques ont été faites par écrit cette année. Les questions ont été envoyées et au vu des réponses reçues, ils ont simplement noté qu'ils trouvaient le dossier intéressant et qu'ils demanderaient un approfondissement dans ce sens.

Mme la Présidente passe au vote chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

Conseil communal

pages 7 à 16

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Municipalité

pages 17 à 19

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Administration générale et relations extérieures

pages 21 à 36

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Architecture et bâtiments	pages 37 à 47
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.	
Culture	pages 49 à 63
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.	
Enfance, logement et cohésion sociale	pages 65 à 80
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.	
Espaces verts et forêts	pages 81 à 90
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.	
Finances	pages 91 à 94
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.	
Informatique et population	pages 95 à 105
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.	
Ressources et relations humaines	pages 107 à 117
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.	
Services industriels	pages 119 à 140
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.	
Sports, manifestations et maintenance	pages 141 à 148
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.	
Travaux, environnement et mobilité	pages 149 à 166
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.	
Urbanisme	pages 167 à 174
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.	
Associations intercommunales	pages 175 à 183
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.	

La discussion générale finale est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente remercie la commission de gestion pour son travail et passe au vote du préavis N° 158.

Au vote, le Conseil décide par 71 oui et 7 abstentions :

1. d'approuver la gestion de l'exercice 2018 et d'en donner décharge à la Municipalité.

COMPTES

Mme la Présidente précise qu'il y aura d'abord une discussion générale sur ce rapport, puis l'examen et le vote chapitre par chapitre.

Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente passe au vote chapitre par chapitre.

1^{ère} partie

Comptes de fonctionnement des charges
et revenus par nature **pages 5 à 8**

2^{ème} partie

Comptes de fonctionnement par direction

Administration générale **pages 12 à 29**
Charges : CHF 23'398'320 Revenus : CHF 4'936'716

Finances **pages 29 à 33**
Charges : CHF 36'321'631 Revenus : CHF 117'084'057

Domaines et Bâtiments **pages 33 à 45**
Charges : CHF 13'608'174 Revenus : CHF 5'086'170

Travaux & Environnement **pages 45 à 54**
Charges : CHF 22'572'862 Revenus : CHF 12'352'020

Instruction publique et Cultes **pages 55 à 60**
Charges : CHF 1'489'299 Revenus : CHF 1'190'331

Police **pages 60 à 65**
Charges : CHF 17'013'787 Revenus : CHF 4'533'454

Affaires sociales **pages 65 à 77**
Charges : CHF 50'982'358 Revenus : CHF 10'316'700

Services industriels **pages 77 à 84**
Charges : CHF 39'312'819 Revenus : CHF 43'122'776

3^{ème} partie

Bilan de la Ville de Nyon

pages 85 à 88

Bilan fonds de réserve et financement spéciaux

pages 112-113

La discussion générale finale est ouverte
La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente remercie la commission des finances pour son travail et passe au vote du préavis N° 158.

Au vote, le Conseil décide par 75 oui et 1 abstention :

2. d'approuver les comptes de l'exercice 2018.

17. Election du/de la 1^{er} Vice-Président(e)

Selon le tournus, la 1^{ère} vice-présidence revient au parti socialiste. M. Dominique KARLEN présente la candidature de Mme Chiara MONTECCHIO. Il n'y a pas d'autre candidature, elle est élue tacitement et accepte son élection.

18. Election du/de la 2^{ème} Vice-Président(e)

Selon le tournus, la 2^{ème} vice-présidence revient au parti Vert'Libéral. M. Laurent MIEVILLE présente la candidature de Mme Michèle MIEVILLE-BLONDEL. Il n'y a pas d'autres candidatures, elle est élue tacitement et accepte son élection.

19. Propositions individuelles.

Dans la suite logique du vote pour le préavis N° 138 et le sujet d'optimisation énergétique, mais également dans un souci d'attractivité de notre ville et sa beauté naturelle, Mme Edyta GRAF demande d'installer quelques pots de fleurs, plantes ou arbustes dans le pot en béton situé au rond-point de la route de St-Cergue. Cela fait quelques années que le rond-point a été modifié et aujourd'hui, malgré des travaux et aménagements sur la route d'Oulteret, rien n'a été aménagé ou planté. Le pot est tout simplement vide. Le constat est triste dans la mesure où il s'agit d'installer un pot dans le bac en béton. Ce dernier peut être déplacé si nécessaire. Elle souhaite de cette façon enrichir l'attractivité naturelle et sa biodiversité.

Mme Géraldine LIMBORG souhaite attirer l'attention de la Municipalité sur un courrier qui lui a été adressé dans le cadre de la dissolution de l'association La Balle au bond. Cette association a été, pendant 18 ans, une UAPE pour le centre-ville. Elle est dans le processus d'être dissoute, car l'accueil des écoliers se fera à partir de la rentrée dans le cadre des structures communales. Le changement de structure se fait en même temps que le changement de lieu, puisqu'ils déménagent à la maison Gubler. Il y aura une continuité puisque les équipes et les enfants déménagent à la villa Gubler. Les parents souhaitent que le nom de la Balle au bond ne disparaisse pas. Elle espère que la Municipalité sera favorable à cette demande. En conservant le nom, les autorités reconnaîtraient le rôle qu'a joué cette institution pendant près de 20 ans. Pendant tout ce temps, des parents se sont investis aux côtés de l'équipe éducative pour l'accueil des enfants. Elle fait en quelque sorte partie du patrimoine de notre commune. En conservant le nom, nous pourrions à la fois conserver ce patrimoine et reconnaître une contribution du tissu associatif qui est si important pour notre commune.

M. Jacky COLOMB rappelle que certains se posaient récemment des questions à propos de séances, avec repas, proposées par certains services. Elles/ils s'étonnaient du fait que l'on puisse accepter de partager un repas, un avantage, avec des membres de l'administration ou

des municipaux. Question tout à fait légitime. Or, récemment, dans le cadre d'une commission ad hoc, il a pu apprendre que des collaborateurs/trices et/ou municipaux ont entrepris un voyage en Suède, au cours duquel ils ont pu faire une intéressante visite urbanistique. On peut bien sûr penser que c'est en lien avec le travail mais il souhaite connaître les règles qui régissent ces voyages et quelle est l'autorité qui décide de ces déplacements. Il demande quelle est la participation financière de la ville pour ce genre d'activité, si les heures sont prises sur le temps de travail, qui paie les frais de transport, de bouche et d'hôtel, quelle est l'autorité qui a programmé ce voyage et quel est l'organe décisionnel qui l'a autorisé.

M. Jean-Pierre VUILLE revient sur l'inauguration de l'école du Cossy, lors de laquelle Monsieur le Syndic a parlé de « Nyon, ville romaine ». C'est juste et nous le savons bien. Il s'interroge sur ce qu'il en est des touristes qui passent par Nyon. Ceux qui se renseignent avant de passer peuvent le savoir par différents canaux d'information. Pour les autres qui viennent en voiture depuis l'autoroute et la route blanche, rien, pas d'information. Sur la route suisse, depuis Lausanne, rien, et depuis Genève il faudrait que le conducteur lève les yeux de la route et du portable pour voir les colonnes. En vieille ville, le piéton doit être très perspicace. Il y a bien sûr le musée romain et sa fresque et sur certains bâtiments il y a de petits panneaux explicatifs qui, en plus d'être délavés par le temps, sont de surcroît très peu compréhensibles. Pendant ce temps, des pierres sculptées dorment dans l'abri des biens culturels. Ces pierres qui ont été mesurées, photographiées, documentées n'ont aucune valeur historique particulière. Elles pourraient donc garnir certains rond-points, telle la fontaine à Bavaud qui a trouvé sa place route de Divonne. Il pourrait aussi évoquer la mosaïque dite « d'Artémis » anciennement au château, invisible à tous, sauf aux araignées, stockée dans un local de la commune, dans une attente que même elle, doit trouver longue. Les bornes informatives que la Région doit poser n'y changeront rien, il faut montrer nos vestiges.

M. Jean-Pierre VUILLE revient également sur la dernière séance lors de laquelle Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES a indiqué que Nyon n'a pas les moyens financiers de s'offrir une nouvelle ligne de bus. Quand il voit que Lausanne va engager pour ses lignes de métros des centaines de millions dont une partie sera payée par les contribuables nyonnais, il s'interroge si les demandes de Mme Doris Uldry et de M. Philippe Glasson ont bien été étudiées. Si des demandes de subventionnement ont été demandées, ou si des études de changement du passage du quart d'heure aux vingt minutes hors des heures de pointes et pendant certaines vacances scolaires (ce qui a déjà été évoqué) ont été faites. Nous allons attendre les résultats des études, il pense cependant que le sujet n'a pas été assez réfléchi.

M. Michael SAUERLAENDER fait remarquer que, lors des précédents référendums, la Municipalité avait pris position pour soutenir les préavis qu'elle avait déposés. Dès lors, dans le cadre du référendum qui a été lancé suite au vote du Conseil sur le préavis N° 135/2018, concernant le nouveau règlement communal sur les jours et heures d'ouverture et fermeture des commerces, il souhaite savoir quand et comment la Municipalité prendra position pour soutenir ledit préavis.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond que les signatures ont été déposées ce jour et seront comptées ces prochains jours. Il y en aura a priori suffisamment pour que le référendum ait lieu. La Municipalité fera un calendrier pour déterminer le processus et la date de la votation. Il rappelle que, comme lors des précédents scrutins, les attentes sont différentes suivant dans quel camp on est, mais la situation est exactement la même. La Municipalité se doit d'être objective et de faire de l'information, mais ne peut pas faire campagne. Elle n'a pas le droit d'utiliser des budgets spéciaux, même sur un projet qui est le sien. Cela avait déjà été le cas, ce qui lui avait par ailleurs été reproché, lorsqu'elle donnait l'information du vrai coût d'une entrée à la piscine. Comme les autres fois, il y aura une brochure dans laquelle la Municipalité va expliquer pourquoi elle a déposé le préavis et son objet. Le comité référendaire va expliquer pourquoi ils ont fait un référendum et leurs arguments, les personnes favorables au projet pourront également s'exprimer. Le paradoxe est que la Municipalité ne peut même pas faire campagne. Il rappelle que dans le cadre du projet de l'EVAM, chaque fois que la Municipalité disait quelque chose, certains Conseillers leur rappelaient qu'ils n'avaient pas le droit. Lors de la votation pour les impôts, la même chose s'est produite. Ils doivent faire de l'information objective, mais l'objectivité est comme la définition de la beauté ou du bonheur, ce n'est pas toujours facile. Ce sont les partenaires sociaux qui n'ont pas réussi à trouver un terrain d'entente qui vont expliquer leur position.

M. Michael SAUERLAENDER le remercie pour sa réponse et espère qu'elle sera soutenue aussi activement que certaines explications sur les impôts.

M. Yves LEUZINGER n'est pas le seul à avoir remarqué l'intérêt commun de plus en plus marqué pour la durabilité et la biodiversité et il s'en réjouit, même si parfois on s'en inquiète pour des choses banales et futiles. Par contre, il constate que souvent, dans les interventions de chacun.e, la biodiversité est utilisée n'importe comment. Il s'expliquera le cas échéant, mais on ne peut pas la mettre n'importe où. Il souhaite annoncer qu'il proposera une discussion, un débat avec les personnes intéressées, pour expliquer les enjeux et les endroits où l'on peut valablement le faire. Il proposera une date avant une séance.

M. Robert JENEFSKY signale qu'au début de la rue de la Gare, trois feux sont installés. Deux de part et d'autre du passage piétons et un autre situé à la hauteur du bâtiment qui fait l'angle. Celui-ci est souvent caché par les bus en stationnement et n'est pas en phase avec les deux autres. Il a souvent observé des automobilistes qui passaient et qui ne le voyaient pas. Il pense que la situation est dangereuse.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES lui signale qu'elle partage complètement son avis. Effectivement, ce feu est mal placé, mal visible, même sans bus et dangereux. Beaucoup de gens viennent en commission de police pour dire qu'ils ne l'ont pas vu. Ils vont voir s'il est possible de poser un feu sur un portique.

M. Christian UDASSE rappelle que la somme qui a été votée ce soir se monte à CHF 935'000.-, que les citoyens seront heureux de rembourser dans les trente ans.

DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORTS MUNICIPAUX DISCUSSION PREALABLE

- 20. Préavis N° 160/2019**
Chemin de la Redoute – réaménagement ; Pont de la Redoute – reconstruction ; demande de crédits destinés aux travaux d'aménagement routier, paysager et pour piétons et cyclistes : CHF 2'932'000.- TTC ; travaux d'infrastructure des Services industriels : CHF 469'000.- HT - Levée de l'opposition.

La discussion est ouverte.

M. Pierre WAHLEN rappelle qu'en juin 2014, le Conseil a refusé le préavis pour le même objet au motif qu'il fallait prioriser les investissements et qu'il fallait reporter. On a attendu cinq ans, le pont coûte plus cher et Prangins paie CHF 150'000.- de moins. Voilà de belles économies !

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- 21. Rapport-préavis N° 161/2019**
Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal David Saugy et la commission 101 au sujet des ambulances.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

22. Rapport-préavis N° 162/2019
Réponse au postulat de Madame la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler au sujet de l'optimisation des espaces ludiques communaux.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

23. Rapport-Préavis N° 163/2019
Réponse au postulat de Madame la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler intitulé « Arrêtez de nous faire "marché" ».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

24. Communication N° 164/2019
Bilan de Nyon Région Télévision (NRTV) 2015-2019.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

25. Préavis N° 165/2019
Demande de crédit de CHF 50'000.- pour la participation de Nyon à la création d'un pôle média à Gland et de nouvelles infrastructures de production pour Nyon Région Télévision (NRTV).

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

26. Election du/de la 1^{er} scrutateur (trice)

Selon le tournus, le poste de 1^{er} scrutateur revient au parti des Verts. M. Pierre WAHLEN présente la candidature de Mme Géraldine LIMBORG. Il n'y a pas d'autre candidature, elle est élue tacitement et accepte son élection.

27. Election du/de la 2^{ème} scrutateur (trice)

Selon le tournus, le poste de 2^{ème} scrutateur revient à l'UDC. M. Sacha SOLDINI présente la candidature de M. Mark WEAVER. Il n'y a pas d'autre candidature, il est élu tacitement. Excusé, il a fait part de son intérêt à son chef de groupe.

28. Election du/de la 1^{er} scrutateur (trice) suppléant(e)

Selon le tournus, le poste de 1^{er} scrutateur suppléant revient au PLR. M. Yves GAUTHIER-JAQUES présente la candidature de Mme Amparo LAZCANI. Il n'y a pas d'autre candidature, elle est élue tacitement et accepte son élection.

29. Election du/de la 2^{ème} scrutateur (trice) suppléant(e)

Selon le tournus, le poste de 2^{ème} scrutateur suppléant revient au PIN. M. Robert JENEFSKY présente la candidature de M. Sven GIRARD. Il n'y a pas d'autre candidature, il est élu tacitement et accepte son élection.

30. Postulat de M. Yves GAUTHIER-JAQUES intitulé « Hydrogène une solution d'avenir ? »

En préambule, M. Yves GAUTHIER-JAQUES précise que cela concerne en premier lieu les camions.

La discussion est ouverte.

M. Julien URFER propose de prendre le temps de donner quelques informations techniques, car il y a un gros déficit d'information sur le sujet des voitures, quel que soit leur mode de propulsion. Première information concernant les terres rares : elles ne sont pas des terres mais des métaux et ne sont pas rares sur terre. Par contre, leur concentration dans les gisements est faible, ce qui rend leur extraction et purification fortement énergivore et polluante. Deuxièmement : il n'y a plus de terres rares dans les batteries actuelles mais du lithium et du cobalt. Les terres rares sont utilisées dans les micromoteurs électriques que l'on retrouve dans toutes les voitures (pour les lève-vitres électriques ou le réglage des rétroviseurs). Elles sont également utilisées pour les appareils électroniques et électroménagers mais aussi, et en quantité non négligeable, pour le cracking du pétrole et les pots catalytiques, donc pour nos bonnes vieilles voitures à essence ou diesel ! Donc si l'on souhaite diminuer notre consommation de terres rares, il faut faire comme son ami David, ressortir le Nokia 3210 (qui fonctionne encore il en est sûr), ou encore amener les appareils aux repair cafés organisés par Demain la Côte au lieu d'en racheter des nouveaux. Concernant la mobilité, il faut préférer la marche ou le vélo, éventuellement le vélo électrique ou les transports publics. Et si nous devons prendre de temps en temps une voiture, le car sharing fonctionne très bien. Si malgré ces options, il faut absolument acheter une voiture alors il suggère une électrique, mais demande de réfléchir à l'utilité d'un véhicule de 2 tonnes faisant du 0 à 100 km/h en 3 secondes pour finir bloqué dans les bouchons.

Pour revenir aux voitures à hydrogène, leurs seuls avantages sur les électriques sont une plus grande autonomie et un plein plus rapide ; des avantages d'ordre pratique mais nullement écologiques ! Comme il est dit dans le postulat, la production d'hydrogène est relativement énergivore. Il faut également le stocker à très haute pression après l'avoir refroidit pour des questions de sécurité. Si l'on ajoute à cela le transport dans les stations-services, on se retrouve avec un rendement énergétique de 30 à 40 %, guère mieux que les moteurs thermiques contre un rendement d'environ 80% pour les voitures électriques. De plus, si aujourd'hui la Suisse produit plus d'électricité qu'elle n'en consomme durant la nuit, c'est dû aux centrales nucléaires qui ont une production qui ne peut pas être régulée. Mais il rappelle aux postulants que la Suisse va sortir du nucléaire et que la transition énergétique a pour but de compenser cette sortie du nucléaire. Quand les centrales seront arrêtées, il n'y aura plus de surproduction d'électricité durant la nuit. Pour toutes ces raisons et afin d'éviter de faire perdre du temps à nos municipaux, il propose de refuser ce postulat ou, à défaut, de le renvoyer en commission.

M. Yvan RYTZ est content de la précision en préambule, car si l'hydrogène peut amener certains avantages en termes de stockage d'énergie, il pense en particulier à la production d'éolien ou de photovoltaïque, quand il s'agit de la mobilité, il est beaucoup plus sceptique. Certains projets sont en train de se développer, notamment en Suisse, mais il s'agit de flotte de professionnels, en particulier de camions. Il faut savoir que cette technologie coûte extrêmement cher, il faut compter au minimum CHF 1 million par pompe. Aujourd'hui, plus de 95% d'hydrogène est produit à base d'énergie fossile, donc en terme de bilan écologique on est encore très loin d'une situation favorable, sans compter que la combustion doit aller chercher des terres rares, des matériaux rares. C'est une technologie complexe, onéreuse et qui comporte des risques. Si l'on veut vraiment densifier le réseau de distribution, il faut avoir pour l'équivalent d'un camion-citerne, il faudrait 22 camions qui portent des bonbonnes de 200 bars d'hydrogène et lorsque l'on transvase cet hydrogène, plus de 40% restent encore dans

les camions. Certes, on est aux balbutiements de cette technologie, mais il tient à dire que s'agissant de l'électromobilité, cela lui semble tomber à côté. Le groupe des Verts ne veut pas forcément aller en opposition, mais ils s'abstiendront sur cette proposition.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES remercie MM. Urfer et Rytz pour leurs interventions. Il les invite à aller voir la conférence qui se tient ce mercredi à l'hôtel des Alpes sur la question. Il souligne que l'initiative consiste à mettre en avant un partenariat qui a, semble-t-il, déjà été engagé avec une entreprise privée sur cette thématique. Aujourd'hui, la volonté n'est pas de commencer à mettre des voitures à hydrogène partout, mais d'amener la possibilité à de grandes sociétés, comme la Coop et la Migros, de pouvoir faire le plein avec ce type de véhicules. Il souhaite d'abord évaluer cette opportunité, la technologie nécessite encore un développement.

Pour M. Sacha VUADENS, si la Suisse dénombre bien plusieurs stations de recharge, il n'y en a en fait que deux, une à Zurich, l'autre en Argovie. On ne recense aucun véhicule à hydrogène immatriculé dans le canton de Vaud. L'Etat de Vaud écrit que cette situation ne devrait pas évoluer dans l'immédiat. Bien qu'une association de promotion des véhicules à hydrogène se soit constituée afin de mettre un réseau national de stations à hydrogène, celui-ci ne devrait pas voir le jour avant 2023 et devrait dans un premier temps bénéficier aux camions. Il pense qu'on est trop tôt sur le sujet et s'interroge si l'on a vraiment vocation à être pionniers dans le canton de Vaud. Il est prêt à soutenir la demande de refus de M. Urfer

M. Yve GAUTHIER-JAQUES le remercie pour son intervention. Il précise que Tamoil a signé cette semaine une convention pour élaborer l'opportunité de développer, pour ses 1500 points de vente, cette solution afin d'offrir aux camions de pouvoir se recharger. On voit donc que de grandes sociétés, certes dans le pétrole, se lancent dans ce genre de projet. Il pense qu'à Nyon, c'est une opportunité, il ne s'agit pas forcément d'investir, mais d'agir en tant que facilitateur, afin d'offrir une solution. On parle d'une centaine de camions à ce jour immatriculés avec cette énergie.

M. Laurent MIEVILLE pense qu'il s'agit d'une technologie intéressante mais qui pose un certain nombre de questions. Il propose de renvoyer le postulat à une commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi à une commission.

31. *Postulat de M. Yves GAUTHIER-JAQUES et consorts intitulé « Postulat du PLR pour une administration communale moderne, flexible et attractive ».*

La discussion est ouverte.

M. Sacha VUADENS salue le postulat déposé ce soir concernant les conditions de travail des employés communaux. Il est vrai que nous ne voyons pas venir ce règlement promis depuis si longtemps. Afin de ne pas obstruer le temps de traitement du postulat, il pense qu'il faudrait une commission afin d'éclaircir certains points du postulat.

M. Pierre PATELLI fait remarquer que, souvent, il y a de nouvelles techniques de management que l'on voit comme une panacée pour tout le travail, malheureusement, le télé-travail a prouvé qu'il y a des coûts élevés de contrôle. Il pense également qu'il faudrait une commission avant de transmettre le postulat à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi à une commission.

32. Réponse à l'interpellation de Mme Corinne VIOGET KARADAG intitulée « Egalité salariale entre femmes et hommes: situation de la Commune de Nyon ».

La réponse municipale convient à Mme Corinne VIOGET KARADAG.

33. Réponse à l'interpellation de M. Léon DE PERROT intitulée « Arrêt du Tribunal Fédéral du 7 décembre 2017 : et après ? »

M. Léon DE PERROT étant absent le point sera remis à l'ordre du jour de la séance du 2 septembre 2019.

34. Interpellation de M.Sacha SOLDINI intitulée « Le délégué à l'économie quitte le navire, faut-il (re)prendre la barre ? » (en annexe)

La discussion est ouverte.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT n'a pas reçu le texte final mais lui répond sur la base du draft en sa possession. En premier lieu, il précise que le Délégué économique n'est pas un 8^{ème} municipal. Il s'agit d'un collaborateur de l'administration chargé de représenter l'administration dans un certain nombre de cercles. Son activité dépend du syndic et il assume pleinement le travail fait, y compris les succès et les erreurs. Concernant le bilan, il était prévu au printemps 2020, qui va donc jusqu'au 21 juin de l'année prochaine. Il propose un rapide bilan intermédiaire, étant précisé qu'un accent très fort a été mis sur l'amélioration des relations avec les commerçants, suite aux tensions très fortes. Les relations avec la SIC et les commerçants ont été nettement améliorées. Une convention a été signée entre la SIC et la Municipalité, le marché de Noël a pris son essor grâce à un effort important du délégué et de l'administration, un projet de plateforme des acteurs immobiliers a été lancé, et des relations avec entreprises nouvelles, comme plus anciennes, ont été consolidées. Il a participé à de nombreux comités de projets ou groupes de travail. Il pense que c'était la bonne personne au bon moment, car il connaissait parfaitement bien la situation au niveau des commerces notamment. Aujourd'hui la situation a changé en peu de temps et ne pas repourvoir ce poste serait une grave erreur. On en a plus que jamais besoin. Il y a une surcapacité de locaux administratifs et un certain nombre de vitrines vides. Avec les permis de construire délivrés et les plans de quartiers qui vont être légalisés, on sait que l'on va avoir une augmentation de l'offre qui va dépasser la demande pour les locaux administratifs et les surfaces commerciales. Il faut éviter que ces locaux soient vides et il y a du travail à faire. L'idée est de travailler avec les acteurs immobiliers afin de promouvoir Nyon, ce qui est une situation nouvelle. Un autre point est le suivi des gros contribuables, car il y a eu une importante fluctuation des recettes qui provoque une difficulté pour naviguer dans des eaux budgétaires un peu compliquées. Il y a également un travail de monitoring concernant les aspects juridiques et urbanistiques qui vont être intégrés dans le prochain cahier des charges. Il y aura une évolution de ce poste car il faut aller dans une direction nettement plus pro-active et plus conceptuelle pour la place économique nyonnaise. On en a donc plus que jamais besoin et le poste sera remis au concours dès que possible.

M. Sacha SOLDINI remercie M. le Syndic pour cette réponse étoffée.

35. Divers en rapport avec la séance.

M. Pierre GIRARD revient sur les reproches faits par M. Udasse sur les dépenses de CHF 935'000.- de la soirée amortis sur 30 ans. Il lui signale que rapporté aux 21'239 habitants, cela représente CHF 1.47 par année, ce qui n'est pas trop grave. Les investissements qui facilitent la vie des Nyonnais, c'est bien. Il faut s'inquiéter lorsque l'on demande un employé de plus pour balayer le chemin.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT remercie Mme la Présidente au terme de son année. Il félicite également le nouveau président et les deux vice-présidentes. Il remercie encore la COFIN avec qui il a rendez-vous le lendemain. Il remercie également la COGES pour

l'important travail qui a été fait. Il rassure tous les membres de cette commission de leur estime et considération. Il est désolé si le ressenti a été différent. Il a eu l'occasion de faire le bilan avec la présidente de la COGES et certaines choses sont à améliorer. Il y a eu quelques malentendus, mais la Municipalité prend très au sérieux leur travail. Enfin, concernant le préavis N° 165, il est très important que le rapport soit rendu pour la prochaine séance, car il s'agit d'un préalable à la décision de la Région de Nyon via le dispositif du DISREN. Il faut que Nyon et Gland aient donné leur accord avant la prochaine séance du Conseil intercommunal.

M. Christian UDASSE explique que la Municipalité prend des mesures pour baisser des charges mais maintient le cap. On ne peut pas se permettre de dire toujours oui aux préavis sans en savoir la portée financière totale. A la fin de l'année, le président de la COFIN fera le total et on ne s'en sortira pas. Il faut être plus intransigeant sur les dépenses. Il faudrait peut-être qu'à chaque fin de séance on fasse le total des dépenses votées.

Mme la Présidente revient sur son année de présidence.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 22h30.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

La Présidente :



Véronique BÜRKI

La Secrétaire :



Nathalie WUILLE

Annexe : Interpellation de M. Sacha SOLDINI

Interpellation : le délégué à l'économie quitte le navire, faut-il (re)prendre la barre ?

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 22 mai 2017, notre Conseil accordait un crédit de fonctionnement annuel de CHF 114'000.- pour la création d'un poste de délégué économique pour un temps partiel évalué à 0.8 EPT.

Le 12 juin dernier, nous apprenions par communiqué de presse, la démission de notre délégué à l'économie.

Hasard du calendrier, le départ de Monsieur Pernet, ayant participé activement à l'élaboration du nouveau Règlement communal sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des commerces nyonnais, est annoncé en pleine campagne référendaire concernant cet objet.

Fort de ce constat, mes questions à la Municipalité sont les suivantes :

1- Le point 3 du rapport de la commission ayant traité du préavis 41/2017 chargeait la Municipalité de présenter au Conseil communal, d'ici au printemps 2020 un bilan des actions menées en matière d'économie et de commerce local. La démission de Monsieur Pernet ayant eu lieu avant cette échéance, serait-il possible d'obtenir ce bilan pour le prochain conseil, et dans tous les cas avant que le poste ne soit repourvu ?

2- Suite au débat relatif à la campagne concernant l'arrêté d'imposition 2019, ainsi qu'aux mesures de priorisation et d'économies proposées, la Municipalité a-t-elle envisagé de ne pas repourvoir ce poste ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses, car à l'instar de la COGES, je reste un peu sur ma faim concernant ce poste de délégué.

Sacha Soldini
Conseiller communal UDC - Nyon